



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-PAMPHILE

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT SUR LES ANIMAUX #2020-005

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale par intérim de la susdite municipalité, QUE :

Les membres du conseil ont adopté, lors de la séance régulière du 2 novembre 2020 le règlement # 2020-005 concernant les animaux modifiant le règlement #292.

Donné à Ville de St-Pamphile, ce 4e jour de novembre deux mille vingt.

Marie-Claude Chouinard d.g. par intérim

Marie-Claude Chouinard
Directrice générale par intérim